



INSURANCE BROKERS ASSOCIATION OF CANADA
ASSOCIATION DES COURTIERS D'ASSURANCES DU CANADA

**Mémoire prébudgétaire présenté au
Comité permanent des finances de la Chambre des
communes**

Août 2019

Recommandation :

Que le budget fédéral investisse dans la prévention des catastrophes naturelles par des initiatives comme l'amélioration de la cartographie des inondations et des infrastructures, et prévoie une stratégie d'élaboration d'une solution publique-privée pour les propriétés dans les zones inondables à risque élevé.

Contexte

L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) est une fédération regroupant 11 associations provinciales et régionales qui représentent plus de 38 000 courtiers en assurance de biens et assurance risques divers au pays. Nos membres exploitent de petites et moyennes entreprises qui créent de l'emploi et contribuent à leur économie locale. Ce sont des bâtisseurs communautaires qui font une différence dans pratiquement toutes les collectivités à l'échelle du pays. Voilà longtemps déjà que nos courtiers offrent un service à la clientèle et des conseils financiers indépendants sur des questions d'assurance, tout en démontrant constamment leur solide engagement à protéger le consommateur.

L'ACAC est heureuse d'avoir l'occasion de présenter sa priorité pour le budget fédéral de 2020, en appui aux courtiers d'assurance et aux consommateurs canadiens, tout en répondant à la priorité du Canada d'atténuer les changements climatiques et de passer à une économie sobre en carbone.

Recommandation

Au cours des dernières années, un nombre croissant de catastrophes naturelles (inondations, tremblements de terre et feux de forêt) ont eu des répercussions importantes sur la population canadienne. Ces répercussions sont multiples : sous-sols inondés et toits endommagés à réparer ou à remplacer, et maisons entières détruites. Ces catastrophes ont aussi des conséquences néfastes sur le système financier en dévastant des petites entreprises, voire des économies régionales entières, pendant de longues périodes (le feu de forêt à Fort McMurray en 2016, par exemple).

Aujourd'hui, aucune collectivité n'est à l'abri des catastrophes naturelles. Une inondation qui, autrefois, survenait une fois par génération se produit désormais chaque printemps dans les collectivités canadiennes. Certaines régions sont vulnérables aux tremblements de terre et pourraient connaître un événement sismique majeur dans un avenir prévisible. Les répercussions de ces événements ne feront que s'aggraver si les gouvernements, les intervenants et les entreprises ne prennent pas de mesures tangibles.

Lorsqu'un tel événement survient, les courtiers d'assurances se retrouvent en première ligne, fournissant de l'aide et des services essentiels aux entreprises et aux particuliers touchés pour les aider à regagner en productivité. L'industrie a pris des mesures pour contribuer à protéger la population canadienne, comme la campagne de sensibilisation récente de l'ACAC, *Si jamais*, servant à informer le public des risques d'inondations et de tremblements de terre et des mesures qu'il peut prendre pour protéger son bien-être financier.

Une stratégie axée sur toute la société est requise pour atténuer les dommages causés par les catastrophes naturelles. Les gouvernements, les intervenants et les Canadiens et Canadiennes doivent participer à une stratégie coordonnée, notamment pour ce qui est des propriétés situées dans des zones inondables à risque élevé. Les administrations municipales, les urbanistes municipaux, les gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral et les représentants de l'industrie de l'assurance ont tous un rôle important à jouer dans la protection de nos collectivités.

L'ACAC formule la recommandation suivante :

Que le budget fédéral investisse dans la prévention des catastrophes naturelles par des initiatives comme l'amélioration de la cartographie des inondations et des infrastructures, et prévoie une stratégie d'élaboration d'une solution publique-privée pour les propriétés dans les zones inondables à risque élevé.

L'ACAC félicite le gouvernement fédéral de prioriser les changements climatiques et remercie le Comité permanent des finances d'étudier la recommandation qu'elle lui soumet. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration avec le Parlement; nous serions d'ailleurs ravis de fournir de plus amples renseignements sur notre recommandation.